

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0151**

commune (s) :

objet : Marché public pour la maintenance des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communautaires à l'exception de l'hôtel de Communauté et du centre d'échanges de Lyon Perrache - Autorisation de signer trois avenants

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

Bureau du 8 juillet 2008**Décision n° B-2008-0151**

objet : **Marché public pour la maintenance des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communautaires à l'exception de l'hôtel de Communauté et du centre d'échanges de Lyon Perrache - Autorisation de signer trois avenants**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2005-3538 en date du 12 septembre 2005, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations de services pour la maintenance des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communautaires.

Pour le lot n° 1, sites en maintenance classique, le marché n° 0511068 J a été notifié le 20 septembre 2005 à l'entreprise Someci pour un montant minimum de 240 000 € HT et d'un maximum de 560 000 € HT.

Pour le lot n° 2, sites expérimentaux, le marché n° 051069 K a été notifié le 21 septembre 2005 à l'entreprise CIEC pour un montant minimum de 240 000 € HT et d'un maximum de 800 000 € HT.

1° - Lot n° 1 exposé de l'avenant n° 1 de remplacement

en remplacement de la fin de publication de l'indice de production CHAU - "chaudronnerie, génie climatique et plastique armé" ancien identifiant Insee n° 085010800, l'entreprise Someci accepte l'indice intitulé "Indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF - Fours et brûleurs" - identifiant : 000850437.

Cet avenant a pour objet de modifier la formule de calcul prévue au marché cité en objet, en vue de prendre en compte la disparition de cet indice Chau prévu dans le cadre contractuel initial.

2° - Lot n° 2 exposé de l'avenant n° 1 de substitution

par courrier du 11 avril 2008, la société Elyo-Suez énergies services SA a informé la Communauté urbaine de la fusion - absorption de la société CIEC par la nouvelle entité Elyo-Suez.

La société Elyo-Suez énergie services SA est autorisée à se substituer à la société CIEC SAS pour la poursuite du marché de maintenance des installations de chauffage et de climatisation n° 051069 K concernant les bâtiments communautaires à l'exception de l'hôtel de Communauté et du centre d'échanges de Lyon Perrache.

3° - Lot n° 2 exposé de l'avenant n° 2 de remplacement

en remplacement de la fin de publication de l'indice de production CHAU - "Chaudronnerie, génie climatique et plastique armé" ancien identifiant Insee n° 085010800, la société Elyo-Suez accepte l'indice intitulé "Indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF - Produits de la métallurgie et du travail des métaux - ensemble" n° 000850363.

Cet avenant a pour objet de modifier la formule de calcul prévue au marché cité en objet en vue de prendre en compte la disparition de cet indice CHAU prévu dans le cadre contractuel initial.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les avenants susvisés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledits projets d'avenants ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 0511068 J (lot n° 1) conclu avec l'entreprise Someci et les avenants n° 1 et n° 2 au marché n° 051069 K (lot n° 2) conclu avec l'entreprise Elyo-Suez énergies services SA pour la maintenance des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communautaires à l'exception de l'hôtel de Communauté et du Centre d'échanges de Lyon-Perrache.

Ces avenants n'ont pas d'incidence financière.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.